

Lignes directrices à considérer pour les soumissions à Industrie Canada

En 2013, le secteur des produits frais du Canada a soutenu directement 76 700 emplois et a contribué \$ 4,8 milliards le PIB direct.

Mais l'impact sur l'économie canadienne, en particulier les communautés rurales est beaucoup plus grande. Une fois les effets indirects de services de soutien et les intrants intermédiaires sont ajoutées dans le secteur des produits frais, soutient indirectement 147 900 emplois et crée \$ 11,4 milliards du PIB réel.

Chaque augmentation de \$ 1 million en production du secteur des produits génère \$ 2,4 millions du PIB réel.

Les trois quarts des 10 000 producteurs canadiens sont de petites entreprises avec des ventes moyennes de moins de \$ 85 000 par an.

Les producteurs fonctionnent avec de faibles marges bénéficiaires et beaucoup comptent sur un seul acheteur d'acheter la totalité de leur récolte.

Les producteurs de fruits et légumes sont particulièrement touchés lorsque l'acheteur fait faillite parce que la nature périssable du produit signifie que la reprise de livraison est impossible.

Une seule faillite peut dévaster non seulement le producteur, mais aussi les toutes les entreprises liées à ce producteur. Les communautés agricoles du Canada face à ce risque chaque jour.

Le gouvernement du Canada doit établir un mécanisme de la fiducie présumée dans un souci de transparence et de sécurité pour les acheteurs et les vendeurs de produits frais.

Le mécanisme de la fiducie réputée a des antécédents de succès aux États-Unis et elle est la seule option qui garantit l'accès à tous les fournisseurs et ne nécessite pas de financement du gouvernement ou de l'administration.

Beaucoup de ces mêmes prêteurs qui s'opposerait à une fiducie réputée au Canada participent à des accords de fiducie réputée aux États-Unis sans incident.

Les acheteurs de produits du Canada bénéficient également d'un régime de paiement plus sûr. Les importations en provenance des États-Unis représentent environ 70 pour cent des besoins au Canada, mais certains fournisseurs américains, inquiets des risques financiers au Canada, ont signalé leur intention de réduire ou d'éliminer leurs expéditions vers le Canada. Cela crée des prix plus élevés et réduits la sélection et la qualité pour les consommateurs canadiens de fruits et de légumes inférieure.

Nous exhortons le gouvernement du Canada de modifier la Loi sur la faillite et l'insolvabilité afin d'établir une fiducie réputée. De garantir les paiements dans le secteur des produits frais sera:

1. Protéger les communautés rurales,
2. Soutenir des milliers d'entreprises canadiennes de toutes tailles,
3. Veiller à prix abordable, de produits de haute qualité pour les consommateurs canadiens et
4. Prévenir les perturbations des chaînes d'approvisionnement agroalimentaire nationaux et transfrontaliers.